Qui vote pour : MM. Barrois, Boute, Cardon, Delaunay, Delelis, Lossé, Lemaire, Ribot, Vallée.

Qui vote contre : MM. Bonnet, Dor, Cochin, Dansette, Debève, Debièvre, Debouzière, Delory, Drou, Evrard, Gréaume, Lamendin, Lemaire, Leroy, Mill de Montalembert, Pasquel, Plichon, Sello, Taillandier.

La Chambre des Députés a repoussé l'amendement par 371 voix contre 185.

2° Sur l'urgence de la proposition de M. Guyot de Villeneuve, tendant à la suppression à prétendant un projet réglant la situation des membres du Parlement en cas de mobilisation.

Ont voté contre : MM. Bart, Bersez, Cardon, Debève, Debièvre, Debouzière, Delaunay, Delelis, Delory, Drou, Evrard, Ribot, Lamendin, Lepez, Lossé, Mill, Pasquel, Sello, Vallée.

Se sont abstenus : MM. Adam, Barrois, Boute, Cochin, Dansette, Gréaume, Lemire, Leroy, Taillandier, Mottelembert, Motte, Plichon, Ribot, Taillandier.

La Chambre des Députés a repoussé l'urgence par 345 voix contre 7 1.

MM. Bérarbide, Guillain, Jonnart, Morel et Rose, absents par congé, n'ont pas pris part à aucun de ces votes.

Exercice de revitaillement. — Conformément aux ordres de M. le ministre de la Guerre, il sera procédé le lundi 4 juillet 1904, dans les centres de réception d'Hambrouck et de Somain à un exercice de revitaillement.

Cet exercice aura pour but d'acheter spécialement aux cultivateurs dans chacun de ces deux centres, 600 quintaux métriques de blé et 250 quintaux d'avoine de bonne qualité, loyale et marchande.

Les prix d'achat fixés par le comité départemental de ravitaillement sont suffisamment rémunérateurs pour espérer que les cultivateurs seront tentés de formuler des offres.

A cet effet, ils sont priés de s'adresser à la mairie de leur commune, où M. le maire enregistrera les quantités offertes et fournira toutes indications sur le prix et les conditions de la livraison.

Les prix des matières vendues seront immédiatement payés par les soins de M. le percepteur sur le lieu même de la livraison.

Concours pour l'admission aux emplois de dame. — Un concours pour l'admission aux emplois de dames dans l'administration des postes, des télégraphes et des téléphones, aura lieu les jeudi 4 et vendredi 5 août 1904, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les postulantes sans infirmité, âgées de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 1er janvier 1904, et ayant 1 m. 50 de taille au minimum.

Par exception la limite d'âge de 25 ans est reculée pour les aides d'une durée égale à celle de leurs services en cette qualité, sans pouvoir dépasser 35 ans.

Les candidats devront se présenter en personne au directeur des postes et des télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur fournira tous les renseignements utiles et leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 6 juillet 1904.

Brevet élémentaire. — Sur 345 candidats qui avaient pris part aux épreuves écrites 174 ont été admis aux épreuves de la 2e série. Ce sont MM. :

Andrès, Bayart, Bancourt, Baratte, Bandulin, Bellemère, Bertelle, Bizet, Bouchez, Boulet, Bolluyt, Bonnay, Bourdon, Boulton Charles, Bouvé, Brienne, Briot, Brulin, Brun, Brunel, Maxime Brunel, Paul Brunel, Bruyère, Cadene, Paul Cauvane, Cardon, Carpentier, Jean-Baptiste Catel, François Catelet, Chaux, Champagne, Charles, Chevrac, Chopin, Cleret, Colpaert, Comyn, Corbisier, Coucke, Coulier, Crétin, Dubus, Henri Dugeyrias, Albert Dujardin, Joseph Dujardin, Dumortier, Dusart, Dusaussoy, Eloi, Evrard, Flament, Fontaine, Fournier, Garçon, Gorez, Gouillard, Gréaume, Grébert, Gilbert, Guslin, Haquet, Harzaux, Hay, Heddebaut, Hennaton, Hiraux, Herlen, Jacquemin, Joly, Jouanet, Jouannau, Kint, Joseph Langlet, Latteux, Lebeu, Julès Leclercq, Lecocq, Julien Lefebvre, Lefort, Lelong, Arthur Lemaire, Langlet, Louisette, Lochemes, Loiselle, Brunel Maigré, Marsy, Martin, Molard, Morel, Morivel, Moulins, Mourizenz Mouchier, Nesseaume, Noël, Nouvelle, Noyaro, Ober, Pacques, Parent, Payen, Petez, Piancart, Prevost, Quesnoy, Quevaux, Renault, Retourné, Rogier, Rouanet, Sambouny, Solin, Semeons, Simonin, Singer, Smith, Sotteaux, Soleu, Sihorel, Cassandre, Dassonville, Dahin, Dandoy, Davrillon, Dazin, Debaisieux, Debuissy, Deconinck, Delabaere Emile, Delacourt.

Louis Delaberg, René Delacourt, Delattre, Victor Delebarre, Delerue, Deletombe, Delfour, Delille, Demonchaux, Dépinoy, Victor Depuis, Depleschin, Depyl, Dereudre, Derisbourg, Derupté, Pierre Desbarbieux, Desmet, Desobry, Desplanques, Devaux, Dellies, Gustave Stévenard, Sytaine, Tassard, Tavernier, Toffri, Tersois, Thiéffry, Thooris, Truquin, Tual, Vallet, Vandamme, Vandecborghe, Vandenbroucke, Vanmeurbaeghe, Vanoorenbergh, Varlet, Verger, Victoor, Velaux, Wattez, Willerval.

Le chemin de fer et la Fête Nationale. — La Compagnie du Nord, pour faciliter des prix exceptionnels réduits les voyages qui se feront à l'occasion de la Fête Nationale, a prit les dispositions suivantes :

Voyages sur Paris et sur Lille. — Toutes les gares, stations et haltes du réseau délivreront à destination de Paris et de Lille :

1° Des billets d'aller et retour de 2e et 3e classes, valables pendant une journée, le jeudi 14 juillet, avec réduction variant de 20 à 72 0[0 sur le tarif ordinaire.

Les familles profitent en outre, sur ces prix, de nouvelles réductions variant de 20 à 72 0[0 sur le prix de la somme de 2 à 5 personnes et au-delà.

2° *Des billets d'aller et retour de 2e et 3e classes valables 5 jours*, pendant la période du 11 au 16 juillet *avec réduction de 20 à 47 pour cent.*

Voyages à destination d'un point quelconque du Réseau. — 1° Distribution au départ de toutes les gares, stations et haltes du réseau, à destination de chaque gare, station ou halte quelconque du réseau, *des billets d'aller et retour de famille pour 2 personnes au moins, valables du 7 au 18 juillet inclusivement*, en 1re, 2e ou 3e classes, avec réduction variant de 15 à 45 0[0 pour cent selon le nombre de personnes et la distance à parcourir.

Les demandes de ces billets doivent être faites aux gares deux jours au moins avant celui du départ.

2° Extension jusqu'au 18 juillet inclus de la durée de validité des billets d'aller et retour individuels dont les conditions sont indiquées au tarif spécial G. V. n° 2 et à ses annexes, qui seront délivrés à partir du 7 juillet.

Voyages aux Stations Balnéaires et à Chantilly, Compiègne et Pierrefonds, Louvet-le-Château et Villers-Cotterets.

Les billets d'excursion ordinaires, pendant une journée sans réduction de 20 à 72 0[0 seront mis à la disposition des voyageurs pour être utilisés le jeudi 14 juillet, dans les trains ordinaires spécialement désignés.

Voyages aux Stations Balnéaires et Thermales. — La durée de validité des billets hebdomadaires de 1re, 2e et 3e classes, valables en temps ordinaire pendant sept jours sera étendue du 7 au 18 juillet inclusivement.

Dernière Heure

PARIS

M. Millerand et la Commission d'Enquête

Voici la lettre que M. Millerand a adressée à M. le Président de la Commission d'enquête :

Monsieur le Président,

On me dit que mon nom serait prononcé dans un document produit aujourd'hui devant vous, et relatif à l'information ouverte contre X sur la demande de la Commission.

« Je prends hautement, dans ce lieu et à la tribune dans la séance du 10 juin, la responsabilité de tous les actes de ma vie privée comme de ma vie politique, et je défie qui que ce soit d'apporter ici une accusation qui relève à un degré d'un instant. »

Je prie le Commission de me mettre à même de m'expliquer devant elle dans le plus bref délai.

Au cours d'une vie publique déjà longue, et depuis cinq années surtout, les calomnies ne m'ont pas été épargnées, je n'en ai pas souffert.

Je demande seulement qu'elle se précisent pour me faire justice.

Agréez, etc.

Signé : MILLERAND.

CHAMBRE

Accident mortel aux manœuvres

Le 13e bataillon de chasseurs alpins se rendait ce matin à Epierre. Tout à coup les mulets d'un fourgon s'emballèrent et le véhicule fut projeté dans l'Ave dont les eaux en ce moment ont considérablement grossi. Un caporal et un chasseur furent noyés. Le fourgon n'a pu être retiré de l'eau. Tout est parti à la dérive.

MARSEILLE

En Cochinchine

L'*Ernest Simon*, courrier de Chine, est arrivé ce soir à sept heures avec 312 passagers. Les journaux donnent des détails sur le typhon qui s'est abattu en mai dernier sur la Cochinchine.

A Nytho l'hôpital indigène s'est effondré, les paillotes ont été démolies, cinq vapeurs ont échoué ou coulé. La léproserie de Calaorange a été détruite.

A Cocong, outre d'importants dégâts il y a eu 2400 victimes.

A Cholon, 2.000 noyés.

A Giadinh, on compte 3.000 paillotes détruites et 150 indigènes morts.

A Danon, le train a été renversé et cinq ingénieurs blessés.

Les dégâts sont évalués à 200.000 piastres.

A Saïgon, le chiffre des dégâts n'est pas encore établi.

A Vinh-Long, le camp des tirailleurs et plusieurs paillotes ont été enlevés.

Dans les autres provinces, les dégâts sont peu importants.

ROME

Victoire japonaise

Un télégramme de Tchefou dit que les troupes russes de Feng-Ching-Lung, ont été presque anéanties. Le champ de bataille était couvert de cadavres. Les Japonais auraient fait 275 prisonniers et pris 9 canons. Ils ont poursuivi l'ennemi sur une distance de 9 milles.

TOKIO

La bataille de Feng-Ching-Lung

L'armée japonaise débarquée à Takou-Chan a délogé hier au défilé de Feng-Ching-Lung des forces considérables et a deux régiments d'artillerie avec leurs canons.

SEOUL

L'escadre de Vladivostok

Le bruit courait hier que l'escadre de Vladivostok a repris la mer.

TOKIO

Navire russe échoué

On annonce qu'un autre cuirassé russe s'est échoué près du rocher du Tigu. On pense que cet accident est arrivé au retour du navire à Port-Arthur après le dernier combat naval.

SAINT-PÉTERSBOURG

La retraite des Russes

Le général Kouropatkine bénéficiera à la date du 27 juin que les Russes furent attaqués le 26 près des passes de Peng-Chin Lang, ce qui permit aux Japonais de faire des troupes supérieures en nombre, L'ennemi tenta de tourner les deux ailes russes qui *occupaient* Peng Cheng-Ling et Motaling.

Nos troupes se retirèrent, les Japonais les attaquèrent ensuite à Tikhe, mais l'attaque fut repoussée.

Le 27 juin, à Daling, une brigade japonaise appuyée par trois batteries ouvrit le feu contre les Russes qui, menacés d'être tournés par d'autres forces ennemies se rendirent.

ROUBAIX

Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (Section de Roubaix). — La section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme s'est réunie en assemblée générale, le 27 juin, à 8 heures 1/2 du soir, dans la grande salle Lepiat, rue Sébastopol.

M. Ego, président, remercie les nombreux ligueurs venus à l'appel de la section et envoie un salut cordial aux Ligueurs de Tourcoing représentés à la réunion par leur président, M. Loridant, conseiller général, et plusieurs amis. Il donne ensuite la parole au secrétaire-général.

Ce dernier lit un compte-rendu de la dernière assemblée et met brièvement en opposition la loi Falloux, sur laquelle une conférence fut faite, et la manifestation laïque du 19 juin : il salue, au nom de la section Roubaisienne, l'institut-leur républicain. Il examine les affaires en cours (Filière, Wanecque, Salomé, Vercoke) et montre avec quelque ironie les résultats la Ligue poursuit par toute la France, les iniquités grandes et petites.

La parole est donnée au conférencier M. Merchier, juge de paix à Tourcoing, après un exposé fait et compagnon-rapporteur de la section financière par le trésorier M. Albert Chevalier.

M. Merchier est un orateur élégant et instruit, d'une conversation enthousiasmante. Il a fait une sur dans l'âme de son auditoire. Son succès a été aussi vif que mérité. Il a so, à propos des *Lois scélérates* et des *Lois Françaises* de Tourcoing représentés à la réunion par leur président, M. Loridant, conseiller général, et plusieurs amis. Il donne ensuite la parole au secrétaire-général.

Ce dernier lit un compte-rendu de la dernière assemblée et met brièvement en opposition la loi Falloux, sur laquelle une conférence fut faite, et la manifestation laïque du 19 juin : il salue, au nom de la section Roubaisienne, l'institut-leur républicain. Il examine les affaires en cours (Filière, Wanecque, Salomé, Vercoke) et montre avec quelque ironie les résultats la Ligue poursuit par toute la France, les iniquités grandes et petites.

La parole est donnée au conférencier M. Merchier, juge de paix à Tourcoing, après un exposé fait et compagnon-rapporteur de la section financière par le trésorier M. Albert Chevalier.

M. Merchier est un orateur élégant et instruit, d'une conversation enthousiasmante. Il a fait une sur dans l'âme de son auditoire. Son succès a été aussi vif que mérité. Il a so, à propos des *Lois scélérates* et des *Lois Françaises* de Tourcoing, satisfaire tout ensemble intelligence de statistiques complexes, faire honneur au doigt le devoir social de protéger l'individu à tous les devoir au la vie. Pas de rhétorique; rien que des faits, que des expériences, qu'une suite ininterrompue d'enseignements de façon irréfutable que dans l'intérêt du corps social et de l'harmonie générale, il doit se constituer des protection rétributive et bienfaitrices du nouveau-né, de la mère, de la famille nombreuse et du travailleur.

Tout cela, dit-il, est bien neuf; pourtant chacun saisit, chacun comprend, tout le monde applaudit, grâce à l'habileté vulgarisatrice et à la virtuosité de parole du savant disert qui avait apporté son concours à la Ligue.

M. Ego remercie chaleureusement le conférencier et lève la séance après la lecture de l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité.

La section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, après avoir entendu la belle, réconfortante et moralisante conférence du citoyen Merchier sur les conditions, défectueuses de notre organisation sociale et les remèdes à y apporter, — reconnaissant et proclamant la nécessité de notre veau-né et la mère qui le donne à la société, — de soutenir les familles nombreuses qui fournissent des recrues à la nation, et de protéger le travail collectif. — de soutenir l'être grandissant contre les exigences industrielles, et le prolétaire tandis qu'il se transforme en le complexité de l'outillage ou du chômage inévitable, — demande une garantie légitimée accordée aux travailleurs, qui sont des éléments de la prospérité générale, — la section, après avoir entendu ces bonnes paroles, applaudit à la fois d'avoir entendu conseils, et une excitation à travailler à l'édification de la cité fraternelle, applaudit le conférencier et remercie ce vaillant et dévoué apôtre fréquemment aux Ligueurs roubaisiens.

Exposition des Beaux-Arts. — La Société Artistique de Roubaix-Tourcoing, organise pour le 17 septembre prochain, sa vingt-sixième exposition des Beaux-Arts.

Cette exposition sera, comme les années précédentes, installée dans le hall de la rue de la rue de l'Alouette.

Société de Géographie. — La Société de Géographie de Lille, visitera, le mardi 5 juillet, la fabrique de poteries et de ridoeux, de MM. Motte rue Mollère, et leur pagnage de la rue d'Avelghem.

Mémus faits. — Lundi, vers quatre heures de l'après-midi, Tagent Malsquin, a mis en état d'arrestation, dans une maison en construction, rue de la Gare, le nommé Georges Rasdalet, âgé de 14 ans, sans domicile fixe, incapé de vagabondage.

Le jeune homme qui a été arrêté a été trouvé par M. Tourtoul Alphonse, demeurant rue Fréville, cour Cromelinck.

— M. Sévégande Pierre, demeurant rue Théodore, cour Sainte, a perdu un chien type bleu, ayant une tache sous l'œil droit.

— M. Delbland Leopold, âgé de 32 ans, plombeur, demeurant rue Sébastopol, 17, qui s'était fait une entorse au pied droit en tombant dans les escaliers d'une maison, rue d'Alsace, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

— Mme Adolphine Waldraghe, femme Cassier, demeurant rue Meyerbeer, cour Judel, 9, qui a perdu un chien type bleu, qui s'est fait du domicile, lundi vers cinq heures du soir, en emportant son petit garçon, âgé de 3 ans.

On ignore ce qu'elle est devenue.

— Dans la nuit de lundi à mardi, trois malfaiteurs ont brisé la vitrine de M. Vercoutch Alexandre, boucher, boulevard de Belfort, 55, et se sont emparé de trois saucissons.

Les dégâts sont évalués à une vingtaine de francs. Les saucissons ont une valeur de trois francs. La police a ouvert une enquête.

LUMINOL

Savon pour le Linge, les Laines, les Flanelles etc Ménage.

Accidents de travail. — Mlle Clémence Turpin, âgée de 27 ans, demeurant rue de Mouvaux, 17, employée de tissage, chez MM. A. Motte frères, s'est fait prendre le médius dans les frotoirs de son métier.

Douze jours de repos.

— M. Rindi Camille, âgé de 36 ans, demeurant à Boulogne-sur-Mer, ouvrier à la Société Anonyme de Peignage, s'est fait une contusion du pied droit avec luxation du gros orteil, en manipulant des balles de laine.

Quinze jours de repos.

— M. Alma Fix, âgé de 50 ans, demeurant rue d'Aguesseau 37, occupé chez MM. Fauvergue et Bruyant, a été blessé au pied droit par le chute d'un morceau.

Douze jours de repos.

— M. Alfred Duhamel, 39 ans, demeurant rue Gambetta, 15, employé à la Société Anonyme Industrielle de la Chambre de commerce, s'est fait une contusion à la jambe droite.

Quinze jours de repos.

— M. Pierre Van Vassel, 34 ans, ajusteur, demeurant, rue Traversière, 20, occupé chez M. Ryo Catteau, s'est fait une entorse à l'annulaire droit. Douze jours de repos.

WATTRELOS

La « Gaulaise » au concours de Mons.— La Société Gaulaise, fanfare de Wattrelos, ira prendre part au concours de sociétés, organisé à Mons, pour le 24 juillet prochain, à l'occasion de la 25e fête de Saint-Jean. Les Gaulaisiens, à cette occasion, tenteront également aux concours individuels.

Ecole de la Bailleric. — Distribution des prix du Concours du 1er trimestre. — Jouvin Jules, 35 fr. — 2e, Jourdain Henri, 25 fr. — 3e. Longuet, 20 fr. — 4e, Larivière, 15 fr. — 5e, Leys, 15 fr. — 6e, Mercotte, 15 fr. — 7e, Coly, 5 fr. — 8e, Lefebvre Jean-Baptiste, une montre argent. — 9e, Lefebvre J., une pipe en écume. — 10e, Lauwereyns, une pipe en écume. — 11e, Philippe, une paire de fleurets. — 12e, Castelain, un chapeau de mousquetaire. — 13e, Lionel, une pipe. — 14e, Dumortier, une pipe. — 15e, Lefebvre V., une pipe. — 16e, Foucau, un fume-cigares. — 17e, Debucquoy, une montre. — 18e, Déglin, une étagère. — 19e, Betremieux, une étagère. — 20e, Lhuillier, une bouteille de liqueur. — 21, Bertrand, une bouteille de liqueur. — 22e, Delcambre T, un gâteau. — 23e. Allart, un fume-cigarettes 24e, Lionnin, un pipe. — 25e, Tétaus, un portefeuille. — 26e, Leclercq R. un gâteau.

Les primes offertes aux Associations ayant envoyé au lieu de timbres-poste, ont été mises à la manière suivante: Lannoy, 25 tiroirs, 8 fr. — Bondues, 15 tiroirs, 7 fr. — Wattrelos (centre), 12 tiroirs, 5 fr.

CROIX

La paille et la poutre

On se rappelle la raclée magistrale infligée aux réactionnaires par les électeurs, heureusement chairvoyants de Croix.

Malgré la pression éhontée, toute la bande sombre, sauvant avec peine Dubourg et ses acolytes de la minorité réactionnaire.

Vraiment, le jeu de tirage de l'importante déception de l'Union républicaine démocratique, décision tendant à dissiper toute confusion avec l'étiquette trompeuse des réactionnaires aux abois, l'opinion des jeunes républicains sourire, aux radicaux la veste magnifique ! qu'elle endosse aux dernières élections.

Cet *Journal* ne veut pas appliquer le proverbe « la paille et la poutre » mais passons aux... légumes.

Il paraîtrait que le St-Jean est une date... maléfique, puisque les Jaurès et consorts se basent là-dessus pour augurer des futurs succès électoraux de l'Union radicale-socialiste.

Les radicaux n'y ont guère songé en effet ; c'est qu'ils ne pratiquent la culture de la *carotte électorale*, sans quoi ils auraient pilulot attendu jusqu'à St-Quélique.

Ce n'est pas tout, la réaction s'émeut encore des attaches desherbiseurdes du comité.

Vrail faudrait-il pour lui plaire, à cette bonne fille, lécher les boites du clérical *Dublé ou cracher l'échine devant* les les charitables colatins du cercle St-Martin? Ah ! non, mieux vaut les attaches desherbiseurdes, au moins de la section d'école républicaine. l'institut-leur républicain. Il examine les affaires en cours (Filière, Wanecque, Salomé, Vercoke) et montre avec quelque ironie les résultats la Ligue poursuit par toute la France, les iniquités grandes et petites.

La parole est donnée au conférencier M. Merchier, juge de paix à Tourcoing, après un exposé fait et compagnon-rapporteur de la section financière par le trésorier M. Albert Chevalier.

M. Merchier est un orateur élégant et instruit, d'une conversation enthousiasmante. Il a fait une sur dans l'âme de son auditoire. Son succès a été aussi vif que mérité. Il a so, à propos des *Lois scélérates* et des *Lois Françaises* de Tourcoing, satisfaire tout ensemble intelligence de statistiques complexes, faire honneur au doigt le devoir social de protéger l'individu à tous les devoir au la vie. Pas de rhétorique; rien que des faits, que des expériences, qu'une suite ininterrompue d'enseignements de façon irréfutable que dans l'intérêt du corps social et de l'harmonie générale, il doit se constituer des protection rétributive et bienfaitrices du nouveau-né, de la mère, de la famille nombreuse et du travailleur.

Tout cela, dit-il, est bien neuf; pourtant chacun saisit, chacun comprend, tout le monde applaudit, grâce à l'habileté vulgarisatrice et à la virtuosité de parole du savant disert qui avait apporté son concours à la Ligue.

M. Ego remercie chaleureusement le conférencier et lève la séance après la lecture de l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité.

La section roubaisienne de la Ligue des D. de l'H. et du C., après avoir entendu la belle, réconfortante et moralisante conférence du citoyen Merchier sur les conditions, défectueuses de notre organisation sociale et les remèdes à y apporter, — reconnaissant et proclamant la nécessité de notre veau-né et la mère qui le donne à la société, — de soutenir les familles nombreuses qui fournissent des recrues à la nation, et de protéger le travail collectif. — de soutenir l'être grandissant contre les exigences industrielles, et le prolétaire tandis qu'il se transforme en le complexité de l'outillage ou du chômage inévitable, — demande une garantie légitimée accordée aux travailleurs, qui sont des éléments de la prospérité générale, — la section, après avoir entendu ces bonnes paroles, applaudit à la fois d'avoir entendu conseils, et une excitation à travailler à l'édification de la cité fraternelle, applaudit le conférencier et remercie ce vaillant et dévoué apôtre fréquemment aux Ligueurs roubaisiens.

Exposition des Beaux-Arts. — La Société Artistique de Roubaix-Tourcoing, organise pour le 17 septembre prochain, sa vingt-sixième exposition des Beaux-Arts.

Cette exposition sera, comme les années précédentes, installée dans le hall de la rue de la rue de l'Alouette.

Société de Géographie. — La Société de Géographie de Lille, visitera, le mardi 5 juillet, la fabrique de poteries et de ridoeux, de MM. Motte rue Mollère, et leur pagnage de la rue d'Avelghem.

Mémus faits. — Lundi, vers quatre heures de l'après-midi, Tagent Malsquin, a mis en état d'arrestation, dans une maison en construction, rue de la Gare, le nommé Georges Rasdalet, âgé de 14 ans, sans domicile fixe, incapé de vagabondage.

Le jeune homme qui a été arrêté a été trouvé par M. Tourtoul Alphonse, demeurant rue Fréville, cour Cromelinck.

— M. Sévégande Pierre, demeurant rue Théodore, cour Sainte, a perdu un chien type bleu, ayant une tache sous l'œil droit.

— M. Delbland Leopold, âgé de 32 ans, plombeur, demeurant rue Sébastopol, 17, qui s'était fait une entorse au pied droit en tombant dans les escaliers d'une maison, rue d'Alsace, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

— Mme Adolphine Waldraghe, femme Cassier, demeurant rue Meyerbeer, cour Judel, 9, qui a perdu un chien type bleu, qui s'est fait du domicile, lundi vers cinq heures du soir, en emportant son petit garçon, âgé de 3 ans.

On ignore ce qu'elle est devenue.

— Dans la nuit de lundi à mardi, trois malfaiteurs ont brisé la vitrine de M. Vercouch Alexandre, boucher, boulevard de Belfort, 55, et se sont emparé de trois saucissons.

Les dégâts sont évalués à une vingtaine de francs. Les saucissons ont une valeur de trois francs. La police a ouvert une enquête.

TOURCOING

Réunion de la Commission de la Voirie. — La Commission de la Voirie se réunira aujourd'hui mercredi à 3 heures, sous la présidence de M. Léon Salembier, adjoint au maire, remplaçant son collègue M. Maurice Lefebvre, empêché, actuellement frappé tout récemment par la mort de sa fillette et lui-même malade.

La Commission a, à son ordre du jour, les questions ci après :

1. Rues de Bradfort, du Touquet et de Wattignies, voeux divers ; 2. Terrassses des cales, demandes de permission de terrasses à la voie publique ; 4. Plans d'alignement de divers voeux.

La « Prévoyance ». — Société de secours mutuels : bernéfin de bénéfices pour le président. Les sociétaires sont informés que l'Assemblée générale obligatoire pour le 2e tour de scrutin pour l'élection du président aura lieu le dimanche 3 juillet 1904, à l'Hôtel-de-Ville (porte de derrière, face la rue de l'Industrie).

Le bureau sera ouvert à 10 heures du matin pour être fermé à 5 heures du soir.

Les sociétaires sont instamment priés de se munir de leurs livrets pour se faire reconnaître et constater leur vote.

Mariage. — Le jeune Gaston Rasdalet, âgé de 14 ans, sans domicile fixe, incapé de vagabondage.

L'Union Tourquennoise à Dunkerque. — On nous informe que notre so-

ciété municipale de gymnastique, se rendra le dimanche 3 juillet à Dunkerque, pour assister à la fête gymnique qui aura lieu place Jean Bart.

A la demande du Comité des fêtes, *l'Union Tourquennoise* produira la série de mouvements d'ensemble à mains libres, la seule qui ait obtenu une couronne d'excellence en première catégorie aux concours de Roubaix, et les trois magnifiques pyramides qui lui ont valu la première couronne d'excellence à ce même concours.

Tentatives de suicides. — Hier, vers midi et quart, M. Henri D..., 64 ans, cabaretier, rue de la Gare, 109, s'est jeté du fin à sous jours en se jetant dans le canal, au Pont du Halot.

Fort heureusement passaient à ce moment deux ouvriers tisserands, MM. Henri Dubar, 25 ans, demeurant rue de Gandet et Georges Rousel, habitant rue du Canal.

Le premier se jeta à l'eau et saisit le désespéré qu'il réussit à ramener sur la berge avec l'aide de son camarade.

D... est atteint de cancer dans la bouche depuis trois ans et, c'est la cause du mobile, qu'il faut attribuer sa funeste tentative.

***

Le matin, vers 6 h. 45, une jeune fille de 14 ans, Emma Dewulf, demeurant à Roncq, rue Neuve, 15, s'est jetée, se précipita dans le canal au quai du Havre,

La dame Stennpul, demeurant rue Famelart, témoin de cet acte de désespoir, poussa des cris qui attirèrent un ouvrier, M. Boisseau, Henri Godefroid, 29 ans, qui se jeta à l'eau. Il parvint à retirer la fillette saine et sauve.

Emma Dewulf lui confidie en ce qui le concerne que quand un ouvrier fait son travail comme il lui, il n'est pas nécessaire qu'on le brutalise constamment et qu'il est triste journellement pour ce qu'il n'est pas. Sans notre grande patience et la nécessité du travail, le conflit actuel se serait produit depuis bien longtemps, tous les ouvriers qui ont passé dans votre maison (ils sont nombreux), vous diront que nous avons toujours cherché à reconnaître votre joli caractère et vos politesses.

Je maintiens tout ce que j'ai dit dans ma lettre de samedi dernier. Je n'ai reçu que 15 francs sur les 50 dons 25 francs pour votre caisse, je le trouverai au besoin ainsi témoins à l'appui (et *autres choses encore*).

Quand on a 100 francs que vous offres aux pauvres, je crois, il me semble, qu'un patron ne devrait jamais s'égaler avec un ouvrier, un pauvre ne donne pas aux pauvres.

Sur l'insinuation plus que méchante de Bernard Hensen, vous savez bien lorsque je suis rentré chez vous, que j'étais flamand ; vous avez dit toujours bien content d'avoir des flamands pour vos filtres travailleurs de pays dérisoires (surtout ceux des environs de Courtrai).

Je répète que je suis rentré chez vous le 7 novembre 1900 *au prix de 25 c.* Tisserr et son 0,40 comme vous dites. J'ai mon livre de semaine depuis ma rentrée jusqu'à ma sortie en ordre, et je puis vous prouver (mieux que vous) ce que j'ai gagné depuis le premier jour jusqu'au dernier. Je tiens à vous dire que je le dans à la disposition de qui de droit, et en verre deux que les heures à 1 fr. 20 y brillent par leur absence. Ouvrez, sans prétention aucune, que je tiens d'un Flamand (Bruxellois) vaut bien celui d'un *Tourquennois*.

Pour terminer, je vous préviens, M. Dujardin, que malgré toutes vos inventions, vos mensonges et vos insultes grossières, je ne cesserai pas plaine de vous rendre prêts de les déposer, au Commissariat du 2e arrondissement, rue Nationale.

Une proposition a été opérée au domicile de l'inculpé.

Elle a amené la découverte de divers objets et matière ayant servi à la fabrication de la fausse monnaie à l'exception toutefois des moules.

Pues vivait en concubinage avec une femme d'origine belge, nommée Mme Ida Ch..., qui jusqu'à présent n'est pas compromis. L'enquête continue.

Accidents de travail. — M. Amand Sillence, 27 ans, homme de peine chez M. Bouque, Louis, constructeur, rue Jean-Jaurès, 1, a été blessé au pied droit par la chute d'un sommier. Fracture des quatrième et cinquième métatarsiens.

M. Théodore Lotel, 34 ans, homme de peine dans le même établissement, s'est fait une entorse de la jambe droite en tombant du hardeau.

— Mme Lisele Lepers, 53 ans, doublieuse chez M. Herbaux-Theuns fils, rue Faidherbe, a contracté un tour de reins en levant un panier de bobines.

— Mlle Jeanne Desplanques, 13 ans, gill boxeuse chez Aimable Liard, rue St-Pierre, a été blessée au médius droit en nettoyant des barrettes de son métier.

DÉMÉNAGEMENTS POUR TOUS PAYS

— VOITURES CAPITONNÉES —

Henri DAEL, 116, rue de Dunkerque

VIDANGES PAR MACHINE A VAPEUR

Accident de voiture. — Hier soir un peu après 6 heures, une fille de 7 ans, Madeleine Leroy, demeurant rue de Lannoy, 27, 7e, a été atteinte sur la rue en face le domicile de ses parents.

L'enfant n'a pas été atteinte par la voiture de M. Gilles, boulanger, voulut traverser la chaussée. Le conducteur Charles Avez, 17 ans, n'ayant pas pu arrêter son attelage à temps la fillette fut renversée et pétinée.

Elle porte des contusions aux jambes mais M. Docteur Dolgrange n'a pas constaté de fracture.

La grève des typos. — M. Léon Dujardin, usant d'un droit incontestable, nous demande l'insertion de ses lettres du 28 juin, au même titre que nous avions inséré celle de son personnel. D'autre part, M. Hensen, contre maître désire répondre à son ex-patron c'est également sous forme de lettre, nous donnons satisfaction aux deux parties en cause mais à la condition formelle de clore toute nouvelle insertion dans nos colonnes.

Tourcoing, le 28 juin 1904.

A Monsieur le Rédacteur du journal l'*Avenir*,

Votre honorable confrère a cru devoir dans la grève de mon personnel, le vous serais obligé, en point de vue de la vérité et de l'équité d'abord et de la vérité ensuite, de vouloir bien apprendre à vos nombreux lecteurs que *cette grève est terminée* par les raisons majeures suivantes :

1° Le 15 juin, par sa lettre de remerciements au Syndicat des typographes de Tourcoing, le travail », sous la réserve de la renvoi du contremaître Hensen, et de quelques revendications patronales suivant confirmation ultérieure de M. Masson, leur président.

2. Le 17 juin, l'administration municipale « acceptés comme arbitre par les deux parties » et, après explications, a dit que « *le renvoi est jugé illégale et déférente* la prévenance du patron à l'égard de son contremaître, et de plus, *obligatoire*, la décision prise, maintenir la prévenance définitive sauit ouvrier, suivant le règlement d'ailleurs et après les faits nouveaux qui n'étaient possible.

Je personnel n'avait qu'à s'incliner... Au lieu de cela, il continua le travail, le lendemain et les et conclues il...

2. Le samedi 18 juin, le patron avisait son personnel que « tout ouvrier non présent le lundi suivant, à huit heures du matin, » et ensuite à une heure et demie de l'après-midi, « se tenait plus partie de sa maison ».

Le lundi 20 juin, dans l'après-midi, « et vu l'absence de nombreux ouvriers, le patron avait l'urbanité jusqu'à écrire à chacun que le dernier délai « était libre irrévocablement au mardi 21, à une heure et demie de l'après-midi ».

4. Le mardi 21, à onze heures du matin, l'entrepreneur Hensen vouait chercher ses outils et autres objets en annonçant qu'il avait, « au au de tous les ouvriers », une place à Lille, pour le même jour, à une heure et demie ; et « il ne resort que le personnel, n'ayant plus cet unique moyen de faire grève » est après sa lettre du 15 juin et la décision de l'arbitre, *poussés et forcés réintégrer l'atelier.*

En n'apportant quoque bonne volonté après ce qui précède, le personnel m'a forcé à rendre le monnaie de sa pièce — en appelant près le Conseil des Prud'hommes, l'un des leurs qui avait contrat de trois mois avec le 6 fr. 50 jusque de plus à l'heure que chez son ex-patron.

2. Non seulement, sauns de nos ouvriers ne se présente le mardi 21 juin, à une heure et demie, mais aucun ne se présente non plus le mercredi 22, à la contrainte, ce dernier, « vu le départ de l'après-midi, tous les ouvriers, vinrent chercher leurs outils et objets leur appartenant, après m'en avoir informé, » ajoutant « ils m'avaient signé reçu pour tout solde de compte le 16 juin.

Veuillez, agréer, etc.

LÉON DUJARDIN,

Graveur-Imprimeur,

26, rue du Château.

N. B. — Comme suite à la lettre de mon ex-personnel parue en vos colonnes jendi dernier, le prolétaire vivement, contre sa fonction d'insulteur que le « grève continue », alors que tous sont venus chez leurs outils et objets divers, ce qui prouve bien, que ses lettres, et qu'ils ne font plus partie de mon imprimerie », — à moins qu'ils ne se déclarent « *en grève quand même et jusqu'au moment où ils auront cassé ailleurs !...* »

***

Tourcoing, le 28 juin 1904.

Monsieur le rédacteur du journal l'*Avenir*,

Je me vois obligé de réclamer de nouveau l'hospitalité de vos colonnes pour répondre quelques lignes à M. Dujardin, dont les étiquettes insentes de sa part malgré mon silence ?

Monsieur Dujardin,

Je vois avec regret que vous vous vous avez mis à sans pour apprécier mes grands détails, le plus grand surtout était de ne pas travailler pour l'honneur de l'art, et cause que vous vous plaignez, mais ayant femme et 3 enfants je suis obligé de travailler pour de l'argent.

Le conflit survenu entre vous et votre personnel vous est uniquement imputé et n'est pas fini. Comme vous ne voulez pas faire ce qui le sans-ble que quand un ouvrier fait son travail comme il lui, il n'est pas nécessaire qu'on le brutalise constamment et qu'il est triste journellement pour ce qu'il n'est pas. Sans notre grande patience et la nécessité du travail, le conflit actuel se serait produit depuis bien longtemps, tous les ouvriers qui ont passé dans votre maison (ils sont nombreux), vous diront que nous avons toujours cherché à reconnaître votre joli caractère et vos politesses.

Je maintiens t